



Panorama des initiatives menées

DE 2021 À 2023

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

2021

Le GART célèbre ses 40 ans

- Émission de débat « Quels enjeux pour la mobilité de demain ? »
- Le GART publie son abécédaire de la mobilité
- Conférence « Relance et l'intermodalité : deux défis à relever pour les AOM au lendemain de la crise sanitaire »



Une licence Mobilités pour encadrer l'usage des données de mobilité

Un collectif animé par le GART et l'UTP a finalisé une licence ad hoc qui consolide l'équilibre entre promotion de l'innovation et régulation des mobilités.



Signature de la charte nationale « Services free floating »

Le GART a œuvré et obtenu que les collectivités territoriales soient responsables de la délivrance des titres d'occupation domaniale, permettant aux opérateurs de free-floating de s'implanter dans les villes.

Les résultats du 4^e appel à projets « TCSP et PEM » concrétisent notre travail d'accompagnement des AOM

En sa qualité de membre du jury technique et de représentant national de AOM, le GART a veillé à la défense des intérêts des AOM candidates et à la juste répartition de l'enveloppe de 900 millions d'euros.



2022

La mobilité
en commun,
au cœur de notre
nouvelle identité
visuelle



Groupes de travail et conférence pour accentuer l'essor des modes actifs

Depuis 2021, nous animons un groupe de travail avec nos adhérents pour aborder la question de l'adéquation entre les besoins des AOM et/ou gestionnaires de voirie, et l'usage qui est fait des engins de déplacement en libre-service et en placement libre (free-floating). Une conférence ayant pour thème « Réseaux de transport en commun et réseaux cyclables, meilleurs alliés ? » s'est également tenue le 13 septembre 2022 à Lyon en partenariat avec la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités.

Signature d'un partenariat
GART-Cerema pour appuyer
les collectivités dans leurs
stratégies de mobilité

Installation du comité national de liaison des acteurs publics en faveur d'une logistique urbaine plus durable

Il réunit toutes les institutions concernées par la logistique urbaine en vue de constituer un lieu d'échanges et de partage. Des thématiques ont été proposées avec, à chaque fois, un chef de file. Le GART est en charge des questions d'espace public et à ce titre de l'évolution de la réglementation des aires de livraison.



7 propositions en faveur de la mobilité

Dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2022, le GART a porté sept propositions d'ordre stratégique, écologique et économique répondant aux enjeux des cinq années qui viennent.

- Engager l'État à hauteur de 5 milliards d'euros en faveur de la mobilité du quotidien avec un nouveau plan d'investissement
- Rétablir la TVA à 5,5 % pour augmenter la capacité d'investissement des AOM
- Transformer en subventions les avances de trésorerie versées dans le cadre de la crise sanitaire
- Garantir la pérennité du versement mobilité
- Développer un titre unique pour toutes les mobilités à l'échelle nationale
- Créer un bureau des temps et engager une réflexion globale sur les horaires et les usages
- Intégrer le BioGNV dans les énergies à faibles émissions

Journées d'échanges sur les mobilités du quotidien

Organisées les 13 et 14 septembre 2022 en partenariat avec la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités, ces deux journées ont rappelé la nécessité de placer les mobilités du quotidien au cœur des politiques publiques. Le ministre délégué chargé des Transports – Clément Beaune – et le célèbre paléoclimatologue – Jean Jouzel – sont intervenus à cette occasion.

Voyage d'études en Suisse

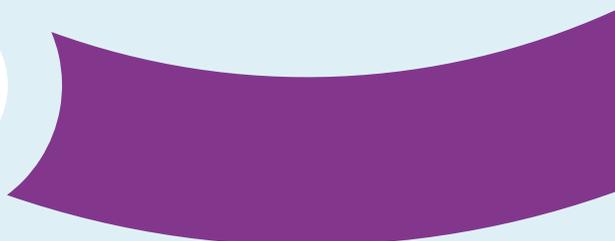
Entre visites de terrain et rencontres avec les acteurs de la mobilité suisses, les élus français ont pu apprécier la performance d'un modèle fondé sur le cadencement, l'interopérabilité et l'intermodalité autour d'un réseau ferroviaire dynamique et attractif. Si tout n'est pas forcément transposable en France, la délégation du GART est repartie avec des pistes de progression.

Travaux du GART sur l'aide de 100 millions d'euros de l'État en faveur des AOM hors Île-de-France

En fin d'année 2022, le ministre délégué chargé des Transports avait annoncé l'octroi d'une enveloppe exceptionnelle de 300 millions d'euros pour aider les AOM urbaines à faire face à la hausse des coûts énergétiques : 200 millions d'euros pour Île-de-France Mobilités et 100 millions d'euros pour aider les autres AOM urbaines. À l'issue de travaux menés avec le GART, Intercommunalités de France et France urbaine, les critères de répartition de l'enveloppe de 100 millions d'euros ont été définis et publiés au Journal officiel du 22 avril 2023.

Première édition réussie des Intermobil-Idees

Ce nouveau rendez-vous du GART a réuni une soixantaine de directeurs, responsables et techniciens adhérents autour du thème « La mobilité au cœur des politiques publiques ». À travers quatre ateliers thématiques, élus, techniciens, géographe, philosophe et autres experts reconnus ont partagé leurs connaissances et apporté des clés de compréhension aux participants présents.



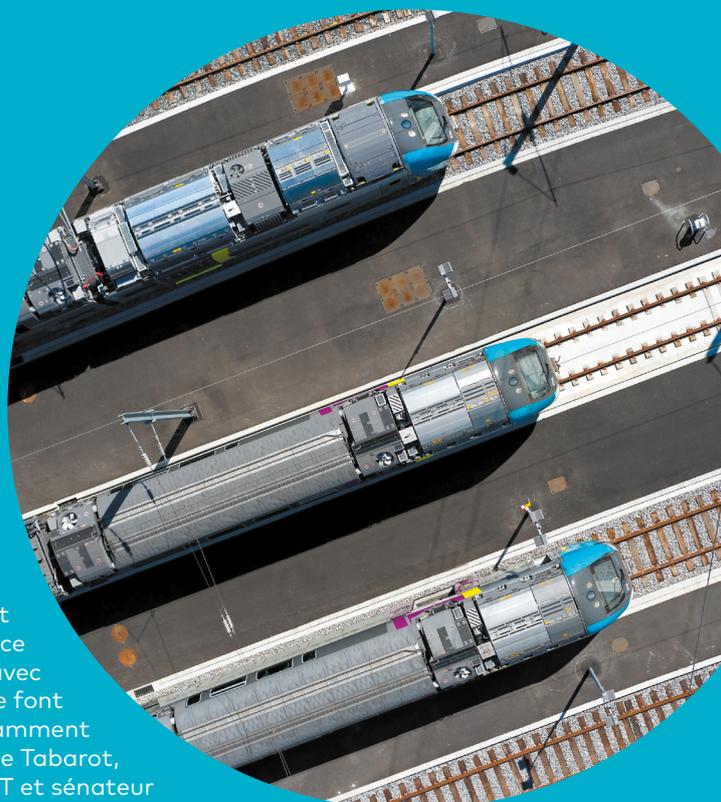
2023

Le GART engagé en faveur du titre unique dans les transports

Notre association défend la création d'un titre unique de transport pour toutes les mobilités à l'échelle nationale (issue de nos 7 propositions). En sa qualité de porte-parole national des AOM, le GART a participé au jury du Hackathon « Imaginer le titre de transport de demain » organisé les 7 et 8 février 2023.

Notre réaction au plan d'investissement de 100 milliards d'euros à l'horizon de 2040

Le GART se réjouit qu'un tel plan ambitieux ait été retenu, d'autant qu'il insiste sur l'importance des transports du quotidien, notamment avec la création de RER métropolitains. Comme le font le rapport du COI et la contribution notamment de Louis Nègre, président du GART, et de Philippe Tabarot, ancien administrateur du GART et sénateur des Alpes-Maritimes, nous rappelons l'importance d'investir également dans la mobilité rurale et périurbaine. Pour autant, les élus demandent que des mesures permettant de redonner des marges de manœuvre aux AOM en matière de fonctionnement soient engagées.



Lancement des Vendredis de l'innovation

L'innovation est au cœur de ce nouveau rendez-vous lancé par le GART et les membres du Club des partenaires. Chaque mois, experts et représentants d'autorités organisatrices adhérentes débattent et partagent des retours d'expériences sur un enjeu de notre secteur.



À propos du GART

Depuis plus de 40 ans, le GART défend les intérêts des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en particulier et du transport public en général. Cette volonté répond à un objectif d'intérêt général, celui d'insuffler une culture « Mobilité durable » dans notre pays. Rassemblant des élus de tout type de collectivités et de toutes sensibilités politiques, notre association accompagne ainsi les collectivités – AOM locales, AOM régionales, communautés de communes, départements – dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Nos ressources juridiques, économiques et scientifiques permettent à nos adhérents de mieux appréhender les enjeux ainsi que les problématiques liés aux mobilités. Le GART est reconnu, par les collectivités et par l'État, comme l'expert incontournable du transport public et de la mobilité durable en France.